

COMPTE RENDU

VISITE PARTICIPATIVE ET ATELIER
DE RESTITUTION, SITE NORDIQUE
DES CONFINES

LA CLUSAZ
15 SEPTEMBRE 2026


Solideo
| Société de livraison |
des ouvrages olympiques



dimosia

état d'esprit
publilégal
consultvox
novagora

Sommaire

<i>I. Cadre et périmètre documentaire</i>	3
<i>II. Déroulement de l'atelier</i>	3
<i>III. Restitution détaillée des trois prises de parole</i>	4
1. Premier groupe : accueil, paysage, accès et maîtrise de la fréquentation	4
2. Deuxième groupe : maintien des activités, eau, héritage et impacts économiques	5
3. Dernière restitution : équipements, agriculture et fonctionnalité du stationnement	9
<i>IV. Enseignements transversaux et points à approfondir</i>	10
<i>V. Synthèse de l'animation, clôture de la Solideo et intervention du garant</i>	11
1. Synthèse orale de l'animation	11
2. Suites annoncées par la Solideo	11
3. Conclusions du garant de la CNDP	12

I. Cadre et périmètre documentaire

La visite participative du plateau des Confins du 15 septembre 2026 portait sur les aménagements envisagés pour le site de compétition de ski de fond de La Clusaz dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver Alpes 2030 et de leur héritage.

- Le relevé disponible débute après une visite d'environ deux heures. Il documente les consignes, les restitutions des groupes, la synthèse de l'animation puis les interventions conclusives.
- L'animateur évoque « une vingtaine de personnes » et quatre îlots de travail. Le relevé disponible comporte trois restitutions orales successives, sans qu'il soit possible de déduire que seuls trois groupes ont travaillé.
- Les propos échangés aux différents arrêts de la visite ne figurent pas dans le document source : ils ne sont donc pas reconstitués dans ce compte rendu.
- Le texte distingue les constats et demandes formulés par les participants, les opinions personnelles de certains rapporteurs et les suites effectivement annoncées en fin d'atelier.

Les citations présentées entre guillemets sont reproduites à l'identique des passages correspondants du relevé écrit fourni pour ce travail. Celui-ci comporte des erreurs de reconnaissance ou des formulations incertaines. Faute d'enregistrement sonore fourni pour une réécoute, ces passages ne sont ni « corrigés » ni présentés comme vérifiés à l'écoute.

II. Déroulement de l'atelier

À l'issue de la balade, les personnes présentes sont réparties par petits groupes autour de supports collectifs. La grille reprend les composantes du projet : agrandissement du foyer nordique, réseau de neige de culture, ouvrage de franchissement de la route des Confins, adaptation des pistes, voirie et stationnements.

Les participants sont invités à examiner six thématiques : héritage ; environnement ; insertion paysagère et biodiversité ; accès et mobilités ; accueil et accessibilité ; tourisme quatre saisons. Pour chacune, les colonnes « avantages », « inconvénients » et « pour aller plus loin » doivent permettre de formuler des propositions et conditions, sans obligation de consensus.

« Votre travail, qu'on va vous demander de réaliser, c'est de remplir les trois colonnes qui suivent, thème par thème, avec les avantages, les inconvénients et le « pour aller plus loin ». Cette dernière colonne, c'est vos précisions, vos conditions et vos propositions que vous pouvez nous faire. C'est la colonne qui nous est la plus utile, donc ne la laissez surtout pas vide. »

« Deux, si votre table n'est pas d'accord, n'arbitrez pas, écrivez les deux avis. Un désaccord, c'est pour nous une information, justement. »

Après l'atelier, l'animateur sollicite des rapporteurs. Les trois prises de parole sont présentées ci-après dans leur ordre d'apparition, avant une analyse transversale qui ne se substitue pas à leurs propos.

III. Restitution détaillée des trois prises de parole

1. Premier groupe : accueil, paysage, accès et maîtrise de la fréquentation

Héritage et foyer nordique

Le premier rapporteur identifie l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'élargissement des publics accueillis et l'amélioration des conditions de travail parmi les bénéfices possibles. Il craint toutefois une surfréquentation, notamment avec l'arrivée de bus et de minibus. Pour le foyer nordique, le groupe propose une écriture architecturale « esprit chalet », des éléments en madrier et des baies vitrées dans la salle hors-sac.

« Les inconvénients concernant l'héritage, c'est un risque de surfréquentation et beaucoup de circulation par rapport au parking avec possibilité qu'il y ait des bus, des minibus qui viennent déverser des flots de personnes. »

« Pour aller plus loin concernant la construction du bâtiment, esprit chalet avec du madrier et des baies vitrées pour qu'on puisse avoir de la vue lors des déjeuners. »

Environnement, eau et neige de culture

Le groupe reconnaît l'intérêt de fiabiliser l'enneigement mais s'inquiète des décaissements et des ouvrages techniques nécessaires au réseau : regards, tuyauteries et alimentation des canons. Il demande où sera implantée la salle des machines, quelle en sera la surface et quel en sera le coût.

« Concernant la salle des machines qui a été évoquée tout à l'heure, on aimerait bien savoir où elle va se situer, quelle surface et puis quel coût, puisqu'on n'a pas cette information. »

Franchissement de la route et intégration paysagère

Sur le tunnel, le rapporteur exprime une appréciation plutôt favorable en raison de son moindre impact visuel, et rapporte avoir entendu qu'il serait moins coûteux qu'une passerelle. Le groupe souhaite néanmoins connaître le prix de chacune des deux solutions, disposer des données environnementales et envisage, sans trancher, l'hypothèse d'une passerelle mobile. Il n'est donc pas fidèle de présenter ce groupe comme opposé, sans nuance, à toute passerelle.

« Le tunnel, en termes de visibilité de paysage, on est plutôt favorable, sur notre table en tout cas. »

« On pourrait imaginer une passerelle mobile, ce qui se fait dans d'autres contrées en France et même à l'étranger. »

Stationnements, cheminements, après-Jeux et tourisme

Le parking de l'Arpète est considéré comme un équipement à améliorer. Le groupe souhaite limiter les stationnements le long de la route depuis la chapelle, sécuriser le cheminement piéton entre la chapelle et les parkings, connaître le côté de la chaussée retenu pour ce cheminement et obtenir des garanties sur l'aménagement paysager après les Jeux. Le devenir du stade de départ-arrivée, une fois démonté, ainsi que les mouvements de pierres et leur impact environnemental sont également interrogés.

« On aimerait bien aussi avoir l'assurance que l'aménagement paysager soit bien réalisé après les JO s'ils ont lieu. Et puis de quel côté de la chaussée se situera le cheminement piéton ? »

Parmi les autres propositions figurent la mise en place de navettes depuis Balme pendant l'été et une régulation du nombre de véhicules, éventuellement par barrières à l'entrée du parking de l'Arpète. Le rapporteur considère enfin que le réaménagement peut contribuer à améliorer le paysage, tout en exprimant une crainte de surtourisme.

« Et puis on pourrait imaginer, pour aller plus loin, des navettes depuis Balme l'été. »

« L'inconvénient, c'est qu'on craint quand même, malgré tout, une surfréquentation et du surtourisme. »

2. Deuxième groupe : maintien des activités, eau, héritage et impacts économiques

Le deuxième rapporteur présente une intervention beaucoup plus développée. Il indique que les participants de sa table n'ont pas eu le temps de tout mettre en commun : ses propos ne doivent donc pas être assimilés à un consensus formalisé sur chaque point. La restitution articule des améliorations jugées nécessaires et une critique de ce qu'il considère comme des insuffisances du projet présenté.

Foyer nordique, services au public et concurrence avec les activités existantes

Le rapporteur estime que le foyer nordique est obsolète et doit être requalifié. Il demande toutefois de clarifier l'éventuelle place d'un « club house » ou d'une offre de restauration, dans la mesure où il exploite un restaurant à proximité et s'inquiète des effets sur les établissements existants. Il insiste surtout sur le manque actuel d'accès à l'eau et aux sanitaires : les restaurateurs et socioprofessionnels accueilleraient aujourd'hui, selon lui, des usagers du plateau pour ces besoins. Il appelle à dimensionner les toilettes et le point d'eau pour un fonctionnement toute l'année, compte tenu de la pratique estivale du vélo et du VTT.

« Le foyer, effectivement, il est obsolète en 2026. Il y a une nécessité de le requalifier. »

« Et quelque chose de très important, c'est qu'il y a un énorme problème actuellement d'accès à l'eau et au WC. Et donc, c'est les restaurateurs et les sociopros qui prennent ces personnes-là. »

« Et il y a donc besoin de dimensionner sur le bâtiment en accès à l'année et pas le même système qui était fait jusqu'alors, c'est-à-dire un système de WC et d'accès à l'eau un petit peu confidentiel. »

Conditions de travaux et maintien des activités économiques

Les travaux sont jugés susceptibles d'affecter les socioprofessionnels, habitants et loueurs de meublés, aussi bien en hiver qu'en été. Le rapporteur appelle à préserver l'écosystème économique interdépendant autour du ski de fond, du golf et des activités de services. Il interroge expressément l'avenir du bâtiment du golf et le projet de développement de cette activité. Ces demandes sont énoncées comme des sujets insuffisamment traités, selon lui, lors de la visite.

« Donc on souhaiterait des solutions viables pour l'écosystème économique. C'est-à-dire que s'il n'y a pas de ski de fond ou si le ski de fond est mal géré, s'il n'y a pas de golf ou que le golf est mal géré... Ça les impacte eux directement, bien entendu, mais ça impacte toute une chaîne d'acteurs autour. »

« Pourquoi un vrai projet de développement de golf en héritage n'est pas abordé ? »

Ressource en eau, neige de culture et équilibre entre ski alpin et nordique

Si le rapporteur approuve le principe d'une sécurisation de la pratique nordique, il craint que la nouvelle priorité d'enneigement du plateau des Confins ne pénalise le domaine alpin à compter de 2028 et, potentiellement, pendant plusieurs saisons. Il met en avant la réduction des fenêtres de froid, qu'il associe à la capacité de production de neige de culture, et questionne les arbitrages entre secteurs. Ce risque est exposé comme son analyse ; il n'est pas établi comme un effet avéré dans le relevé écrit.

« On a écrit nécessité de sécuriser la pratique du ski nordique. Là-dessus, on est d'accord. On a noté énorme erreur de pénaliser le ski alpin dès décembre 2028. »

« Et là, il y aura un nouveau secteur prioritaire qui sera les Confins, forcément. Et du coup, il y aura un arbitrage qui va pénaliser en fin de compte d'autres activités. »

Il regrette également qu'une possible réhabilitation du lac des Confins ne fasse pas partie des solutions étudiées. Il évoque une ancienne étude et un potentiel de stockage de 90 000 m³ ; aucun document ni élément de confirmation n'est produit au cours de l'enregistrement. Les affirmations associées à cette ancienne option doivent donc être laissées à leur statut de propos de participant et non de données vérifiées.

« aucune étude pour réhabiliter le lac des Confins, ça, ça aurait été de l'héritage. »

« Et du coup, il n'y aurait pas eu d'arbitrage alpin nordique et il y aurait eu un vrai héritage 4 saisons. »

Insertion paysagère, choix tunnel/passerelle et exploitations agricoles

Le rapporteur regrette le manque de projections permettant de visualiser le franchissement dans le paysage, en citant notamment une photographie prise aux Saisies utilisée en illustration. Il se dit nettement opposé à la passerelle, qu'il juge très défavorable sur le plan paysager ; à ses yeux, le tunnel pourrait davantage se défendre mais à condition d'en démontrer l'utilité en héritage et la justification financière. Il souligne aussi le risque de perturbation des exploitations agricoles et demande comment leurs activités seraient maintenues avant, pendant et après les Jeux.

« La passerelle, je pense que pour tout le monde, moi j'ai écrit interdite, parce qu'en termes d'insertion, c'est une catastrophe. »

« Le tunnel est plus défendable, mais nécessité de le justifier en termes d'investissement et en termes d'usage. Quel est l'héritage de ce tunnel ? »

« Comment ils vont gérer leurs activités avant, pendant, après les JO ? »

Accès, circulation, stationnement et intégration du parking

Le rapporteur reconnaît la nécessité d'un cheminement piéton sécurisé, en décrivant la traversée effectuée pendant la visite au milieu des véhicules. Il demande le maintien d'un stationnement gratuit ou, à défaut, des solutions spécifiques pour les clients des acteurs économiques. Il signale les difficultés foncières qu'il perçoit et regrette l'absence de scénario portant sur l'enfouissement de tout ou partie des stationnements ou bâtiments, même s'il reconnaît lui-même que cette option serait très coûteuse. Il évoque en particulier la visibilité du parking depuis les hauteurs.

« Bon, ben, cheminement piéton nécessaire, on l'a vu tout à l'heure. On a traversé, on était au milieu des voitures, c'était extrêmement pénible. »

« Vous parlez d'insertion paysagère sur l'ARPET ? et je partageais tout à fait l'avis de Joseph d'une certaine manière, c'est qu'il n'y a aucune solution évoquée pour enterrer certains stationnements ou une partie des bâtiments. »

Navettes, véhicules aménagés et services

Il propose de développer le transport à la demande, qu'il estime déjà évoqué depuis plusieurs années. Il alerte sur l'accueil des vans et camping-cars : plutôt qu'une interdiction, il suggère une réglementation accompagnée de services payants. Les appréciations qu'il formule sur la contribution fiscale de ces visiteurs sont conservées dans le verbatim intégral sans être reprises comme faits démontrés.

« Et puis après, un petit peu comme la table d'à côté, il faudrait développer le transport à la demande. »

« Mais voilà, il y a un vrai sujet là-dessus. Et on peut pas leur interdire de venir là, mais de le réglementer et de fournir du service qui, pour le coup, à mon sens, doit être payant. »

Accessibilité, travaux après les Jeux et capacité d'accueil

Le rapporteur distingue l'intérêt d'un accès pour les personnes à mobilité réduite de celui de l'accueil des scolaires ; il juge ce dernier positif, tout en estimant que l'accessibilité universelle ne constitue pas à elle seule un moteur économique. Cette appréciation ne correspond pas à une position collective de l'ensemble des participants. Il interroge ensuite les travaux qui se prolongeraient après les Jeux, leur durée et leur compatibilité avec le stationnement et les usages touristiques du plateau. Il regrette enfin l'absence, à ses yeux, de données de référence et d'estimations sur les capacités futures de stationnement ; les nombres de véhicules qu'il avance servent d'exemple hypothétique, non de comptage.

« On n'a écrit aujourd'hui aucune information sur les nouvelles capacités d'accueil. C'est-à-dire, on revoit le stationnement, on revoit un petit peu tout ça. Mais aujourd'hui, on n'a pas un état des lieux. »

Héritage quatre saisons, golf, information touristique et urbanisme

L'intervention critique un projet perçu comme trop centré sur le ski de compétition, notamment sur la possibilité d'accueillir à nouveau des épreuves de Coupe du monde. Elle demande une vision plus large du tourisme toutes saisons et cite plusieurs pistes : lac des Confins, développement du golf, création d'un espace d'information touristique et adaptation de dispositions d'urbanisme. Le rapporteur interroge explicitement la pertinence de futures épreuves au regard de l'évolution des priorités municipales et des usages du plateau.

« J'ai écrit, à aucun moment il y a un projet 4 saisons, à part le bâtiment du Golf et le parking de l'Arpète à la rigueur, mais encore, c'est quand même léger pour parler de diversification. »

« Projet Golf à développer. Espace information touriste à créer. »

Études d'impact économique, coûts futurs et finances locales

Enfin, le rapporteur estime que les éléments présentés ne permettent pas de mesurer les impacts économiques du projet. Il réclame une étude d'impact économique et demande si la commune pourra supporter les coûts de fonctionnement et de financement des nouveaux équipements. Il formule des prédictions et comparaisons financières, notamment avec une piscine et le pôle indoor, qui constituent ses appréciations personnelles et ne sont pas vérifiées par le seul relevé écrit.

« on n'a aucune étude d'impact économique. Aucune étude d'impact économique à ce jour. »

« Est-ce qu'on sera capable de payer ces bâtiments, de les financer ? »

3. Dernière restitution : équipements, agriculture et fonctionnalité du stationnement

Le dernier rapporteur fait une intervention courte et ciblée. Il soulève une interrogation autour de l'installation du stade de biathlon pendant les Jeux paralympiques. La formulation conservée dans le relevé écrit est ambiguë (« Coup d'installation ») et nécessite une vérification par réécoute avant de conclure sur le sens précis de sa question.

« Pourquoi les Jeux paralympiques? Coup d'installation lors des Jeux du stade de biathlon alors qu'on nous parle d'économie de temps en temps. Donc, à réfléchir. »

Il suggère ensuite de regrouper la future usine à neige avec des ouvrages déjà prévus, afin d'éviter une construction isolée supplémentaire. Il demande que les aménagements tiennent compte de l'usage agricole du plateau et évoque l'enlèvement de pierres pour améliorer les prairies. Enfin, il souhaite une requalification véritablement fonctionnelle du parking de l'Arpète, sans réduction excessive du nombre de places existantes.

« Après, ce qui pourrait être peut-être intéressant aussi, c'est d'intégrer l'usine à neige qui est prévue, peut-être l'intégrer aux ouvrages prévus de réaliser. Comme ça, au moins, ça évitera un bâtiment dans un coin de bâtiment. »

« Donc, si on pouvait enlever les pierres pour faire des belles prairies, tout le monde en serait content. »

« améliorer le stationnement existant du parking de l'Arpète, mais faire un parking fonctionnel, ne pas faire des choses qui ont ni queue ni tête et qu'après derrière il y a trois places au lieu d'en avoir autant qu'on a aujourd'hui. »

IV. Enseignements transversaux et points à approfondir

La lecture croisée des trois restitutions fait apparaître les demandes suivantes. Les formulations ci-dessous sont une synthèse éditoriale des interventions ; elles ne constituent pas des engagements du maître d'ouvrage.

- Foyer nordique : intérêt partagé pour une modernisation, avec des exigences précises sur l'architecture, l'ouverture des sanitaires et points d'eau tout au long de l'année, et la complémentarité avec les établissements existants.
- Réseau de neige : besoin reconnu de fiabiliser l'enneigement, mais préoccupations concernant le chantier, la salle des machines, les arbitrages éventuels entre domaines alpin et nordique et l'alternative évoquée autour du lac des Confins.
- Franchissement de la route : tunnel globalement jugé moins pénalisant visuellement par les rapporteurs ; rejets plus fermes de la passerelle chez certains, mais possibilité d'une solution mobile également formulée. Demande de prix comparés, de photomontages réalistes, d'études environnementales et de justification d'usage en héritage.
- Mobilités : sécurisation attendue des cheminements piétons ; propositions de navettes estivales, transport à la demande et régulation des flux automobiles ; attention au maintien de l'accès pour les usagers, professionnels et clients.
- Parking de l'Arpète : attentes fortes sur la fonctionnalité réelle, la capacité future, le paysage et la phase de réaménagement après les Jeux. Des orientations différentes coexistent sur la limitation des voitures et la préservation des places et de leur gratuité.
- Agriculture et milieu naturel : demande de connaître les conséquences sur les usages agricoles, les terrassements, les pierres déplacées, le stade de départ-arrivée et les modalités de remise en état.
- Économie et tourisme quatre saisons : interrogations importantes sur l'effet des chantiers, la continuité des activités nordiques, alpines, du golf et de l'hébergement, ainsi que les coûts de fonctionnement futur et la diversification touristique.
- Information sur les études : demandes récurrentes de données environnementales, économiques, financières et de capacités de stationnement, ainsi que de projections paysagères plus lisibles.

À ce stade, plusieurs constats sont seulement rapportés comme les appréciations de participants : éventuel manque d'études économiques, capacité de stockage passée du lac, risque d'arbitrage d'eau ou financement futur des équipements. Ils ne doivent pas être présentés comme des faits établis par le seul enregistrement de cet atelier.

V. Synthèse de l'animation, clôture de la Solideo et intervention du garant

1. Synthèse orale de l'animation

L'animateur reformule les principales préoccupations entendues : réserve vis-à-vis d'une passerelle, relative acceptabilité d'un tunnel, stationnements et navettes, aménagement paysager, prise en compte des quatre saisons, place du golf et du lac des Confins, incidences des travaux sur les activités économiques et accès des clients des acteurs du plateau. Cette reformulation orale ne doit pas effacer les nuances des restitutions précédentes, en particulier l'hypothèse de passerelle mobile évoquée par le premier groupe.

« En tout cas, moi, ce que j'ai noté, c'est qu'on ne voulait surtout pas de passerelle, typiquement, mais que le tunnel était peut-être acceptable, qu'il y avait une problématique au niveau des parkings et des stationnements qui était déjà suffisante, mais qu'il faudrait peut-être déjà améliorer à l'existant et mettre en place notamment des systèmes de navettes. »

« Il y avait aussi la question des quatre saisons, de la saisonnalité ou en tout cas de l'héritage sur l'intégralité de l'année qui n'était pas forcément pris en compte avec quid du développement de l'offre du Golf, quid de la gestion de l'eau, quid du lac des Confins »

2. Suites annoncées par la Solideo

Marie-Jeanne Cadet Lebens indique que le projet se situe au stade de l'avant-projet et qu'il peut encore évoluer. Elle annonce le traitement des contributions et la recherche de réponses plus précises pour la réunion publique de clôture. Elle rappelle le futur bilan des garants et la réponse du maître d'ouvrage, puis la mise à disposition des études environnementales dans une procédure ultérieure de participation électronique ou d'enquête publique. Le choix de cette procédure n'est pas arrêté pendant l'atelier. La poursuite d'une information et participation volontaire est également annoncée.

« on est en concertation préalable au stade de l'AVP. Donc rien n'est acté. C'est bien pour ça qu'on concerte. »

« On est au stade de l'AVP et puis derrière, là, on va traiter l'ensemble de vos contributions, donc toute la matière que vous nous aurez versée en atelier. »

« On va revenir vers vous sur d'autres événements. Je vous ai parlé de la réunion publique de clôture qui est l'événement majeur où on sera en réunion ensemble pendant 3 heures le 6 octobre de 18h à 21h. »

Les prises de parole finales portent sur les suites de concertation et le traitement futur des contributions. Elles ne constituent pas des réponses techniques détaillées aux questions économiques, foncières, hydrauliques ou paysagères soulevées par les groupes.

3. Conclusions du garant de la CNDP

Un des garants souligne le travail des participants et retient quatre préoccupations principales : la qualité de l'insertion paysagère ; les usages et l'avenir du parking ; les impacts économiques, pour lesquels des réponses ont été considérées comme incomplètes ; et la définition de l'héritage dès à présent. Il annonce que les attentes supplémentaires seront reprises dans le bilan.

« Il y a le sujet de l'impact économique. Vous l'avez parfaitement exprimé en disant qu'on a eu des réponses, mais pas satisfaisantes, incomplètes. Donc le sujet reste posé et donc nous le mentionnerons dans notre rapport. »

« C'est pas une fois que les jeux seront finis, c'est dès maintenant que ces questions doivent être posées. »